

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

Avis public

Avis est donné par la soussignée :

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ/REGLEMENT N° 488

Que la MRC des Basques a délivré le certificat de conformité à l'égard du « *Règlement n° 488 modifiant le Règlement 179 plan d'urbanisme afin d'y projeter une nouvelle rue dans le secteur du 3^e rang Ouest de Notre-Dame-des-Neiges* » en date du 30 novembre 2022 par une résolution adoptée lors de l'assemblée ordinaire de la MRC des Basques tenue le 23 novembre 2022 et qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Que ledit règlement et le certificat de conformité sont disponibles pour consultation aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site Internet de la municipalité www.notre-dame-des-neiges.qc.ca

Prenez note que le règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de la MRC Les Basques.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 1^{er} décembre 2022



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

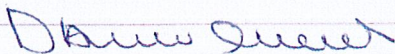
Réf : *Certificat de conformité / Règlement n° 488 modifiant le Règlement 179 plan d'urbanisme afin d'y projeter une nouvelle rue dans le secteur du 3^e rang Ouest de Notre-Dame-des-Neiges / entrée en vigueur*

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière et résidente à Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis le 1^{er} décembre 2022 ci-haut en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité www.notre-dame-des-neiges.qc.ca.

Entre 8h30 et 18h00, le 1^{er} décembre 2022

En foi de quoi, ce certificat est donné le 1^{er} décembre 2022



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

